



Questions - Secteur secondaire

J'ai terminé le secondaire et je veux m'inscrire à l'éducation des adultes pour terminer des cours préalables pour le cégep. Que dois-je faire?

- Si vous habitez dans le secteur Aylmer, vous pouvez vous présenter au centre l'Arrimage (450, rue Leguerrier) afin de procéder à votre inscription.
- Si vous habitez dans le secteur Hull, vous pouvez vous présenter au centre La Génération (35, rue Davies) afin de procéder à votre inscription.
- Pour l'inscription, vous aurez besoin de :
 - Carte d'assurance-maladie, permis de conduire ou une preuve de résidence du Québec
 - Dernier bulletin scolaire
 - Certificat de naissance original (si vous n'avez pas étudié au Québec)
 - Carte de citoyenneté ou de résidence permanente du Canada (personnes nées hors Canada)

Pour plus d'information sur l'éducation des adultes, vous pouvez consulter le site web du [CÉAPO](#).

Mon école secondaire me réfère à l'éducation des adultes. Quelles sont les démarches?

- Au besoin, avant de transférer vers l'éducation des adultes, une rencontre avec la conseillère d'orientation du SARCA peut être proposée pour mieux comprendre la transition et la différence entre l'école secondaire et l'école des adultes.

L'éducation des adultes m'intéresse beaucoup. Par contre, mes parents sont réticents à ce changement. Comment puis-je les convaincre?

- Au besoin, une rencontre avec la conseillère d'orientation du SARCA permettra une meilleure compréhension du secteur adulte et surtout de bien mesurer l'impact de cette décision sur le cheminement scolaire. Une rencontre avec les parents et l'adolescent peut donc être organisée.

Je suis au secondaire et je ne sais pas ce que je veux faire comme travail plus tard.

- Si tu fréquentes toujours ton école secondaire, tu peux demander d'avoir une rencontre avec le conseiller d'orientation ou la conseillère d'orientation de ton école. Elle sera en mesure de t'accompagner dans ta décision.

J'aimerais vraiment fréquenter un centre d'éducation des adultes. À quel âge puis-je m'inscrire?

- L'élève doit avoir 16 ans avant le 30 juin de l'année scolaire courante. Si tu as 16 ans le 1^{er} juillet, tu dois attendre à la prochaine année scolaire.